



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX



District de l'Hérault de Football

COMMISSION DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

Réunion du 08/06/2026

Présidence : **M. Gilles Phocas**

Présents : **Mme Eliane Souliers – MM. Yves Kervennal – Wahid Maamar – Guy Michelier – Francis Pascuito – Pascal Lefevre – Stéphane Cerutti**

Absent excusé : **M. Frédéric Caceres**

Assiste à la réunion : **M. Cédric Bayad**, juriste

Le procès-verbal de la réunion du 04/06/2026 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX



SC LODEVE 1 – MUC FOOTBALL 1

54090699 - SENIORS D4 POULE B du 31/05/2026

Suspicion de fraude à l'identité lors de la rencontre.

La Commission prend connaissance de nouveaux éléments versés au dossier postérieurement à sa décision du 04/06/2026 ayant conclu au caractère non fondé de l'évocation.

Elle rappelle que cette précédente décision était motivée par l'insuffisance des éléments alors transmis, constitués notamment de photographies de faible qualité ou ne permettant pas une identification suffisamment probante pour justifier l'ouverture d'une procédure d'instruction.

La Commission a toutefois été destinataire, par courriel anonyme, de nouveaux documents et photographies présentés comme représentant M. [REDACTED], joueur licencié au PALAVAS CE.

Après examen de ces nouveaux éléments, la Commission estime qu'ils sont de nature à faire naître un doute sérieux quant à l'identité du joueur ayant participé à la rencontre susvisée sous le n°9 de l'équipe du SC LODEVE et inscrit sur la feuille de match informatisée sous l'identité de M. [REDACTED].

Sans préjuger de l'issue du dossier, la Commission considère que ces éléments justifient désormais des investigations complémentaires afin d'établir les faits avec certitude.

Par ces motifs,

La Commission, jugeant en premier ressort,

Dit :

- **Soumettre le dossier à une procédure d'instruction en vertu de l'article 3.3.2.1 du Règlement disciplinaire annexé aux règlements généraux de la FFF.**
- **Suspendre l'homologation du résultat de la rencontre.**

Transmet à la Commission Séniors pour ce qui la concerne.

Le Président,

Gilles Phocas

Le Secrétaire,

Guy Michelier